POLICE
REGION MORGES

COMITE DE DIRECTION

PRÉAVIS

N° 04/09.2023

BUDGET DE L'EXERCICE 2024

Préavis présenté au Conseil intercommunal en séance du 26 septembre 2023.

Première séance de commission : mercredi 24 août 2023, à 18h30, à la salle de conférences Jura/Lac de la PRM, av. des Pâquis 31 (2e étage), à Morges.

TABLE DES MATIERES

1 PRÉAMBULE 3

2 EVOLUTION 2024 4

3 COEFFICIENT DE PONDÉRATION ET PARTICIPATION 2022 PAR COMMUNE ET PAR HABITANT 4

4 SUIVI DES BUDGETS POUR LES TÂCHES PRINCIPALES DE POLICE DEPUIS 2019 ET TABLEAUX COMPARATIFS 5

5 TÂCHES CONTRACTUELLES 8

6 ÉVOLUTION DES EFFECTIFS AU BUDGET DE L'ENSEMBLE DU CORPS DE POLICE 9

7 REMARQUES 10

8 CONCLUSION 10

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 PRÉAMBULE

En vertu des dispositions de la Loi du 28 février 1956 sur les communes, le Comité de direction de l'Association de communes Police Région Morges (ci-après PRM) a l'honneur de soumettre à votre approbation le projet de budget pour l'année 2024.

En 2024, les charges inscrites au budget pour l'exécution des tâches principales de police présentent une augmentation totale de **CHF 332'400.00** par rapport à l'année passée, soit une augmentation de 2.16%. Au regard du coût de la vie, il s'agit d'un niveau de budget stable, avec une compensation, par certaines économies, de l'augmentation systémique de certains coûts comme les assurances de personnes ou l'énergie.

Le budget est établi sur une base zéro, avec la volonté de maîtriser les coûts de fonctionnement et en identifiant les besoins propres à l'évolution de notre Association. Il englobe la planification des revenus et des charges ; il peut être désigné comme un compte de résultat prévisionnel.

En 2024, les charges inscrites au budget pour l'exécution des tâches principales de police augmentent de CHF 512'600.00 par rapport à l'année passée. Les charges liées au personnel représentent la majeure partie du budget (78.3%) et certaines charges sont incontournables, notamment les loyers et les coûts de maintenance entre autres, laissant ainsi peu de marge de manœuvre pour maintenir un budget à la hauteur de celui de 2023.

Le traitement des salaires, comprenant les augmentations statutaires, la compensation du renchérissement, l'augmentation des charges d'assurances de 154'300.00 (74.4%), représente un total de CHF 467'800.00 en sus. Également à l'intérieur de cette augmentation, relevons que la diminution de la LPP accordée par la CIP les années précédentes n'aura plus lieu en 2024, représentant au total une charge supplémentaire sur ce poste de CHF 129'250.00 (+9.3%).

La formation est au cœur de nos préoccupations et elle est primordiale afin de garantir une prestation de qualité par le maintien de nos effectifs. Dès lors, le CODIR a décidé de l'engagement de 4 aspirants pour 2024 (+1), le marché du travail ne proposant presqu'aucune possibilité d'engager des agents formés, bien au contraire, les grands corps ayant tendance à attirer nos collaborateurs. Cet investissement pour l'avenir représente une augmentation des charges de formation de 65k.

Au niveau des revenus, le budget 2024 se veut optimiste, prévoyant une augmentation des revenus de CHF 180'200.00.

Ainsi, le budget du service de police pour l'exercice 2024 prévoit des charges à hauteur de CHF 15'882'700.00 et des revenus pour un montant de CHF 7'475'400.00. Cette somme comprend les revenus de CHF 4'967'000.00 ainsi que les participations pour les tâches liées par les contrats de droit administratif de CHF 2'508'400.00; le montant de CHF 8'407'300.00 concerne la part des charges répartie entre les communes partenaires.

2 EVOLUTION 2024

Le budget 2024 présente une augmentation de charges de CHF 512’600.00.

Cette augmentation des charges est due aux obligations prévues dans la CCT (augmentation statutaire, jubilés), ainsi qu’à l’engagement d’un aspirant supplémentaire :

- Charges liées au personnel : (cpte 3001.00 à 3050.00) = CHF 467’800.00.
- Formation (cpte 3091.01 et 3091.03) = CHF 69’500.00.

La maîtrise des charges sur d’autres comptes a permis de compenser en partie ces augmentations pour CHF 24'700.00.

En termes de revenus, en 2024, le budget présente une augmentation de revenus de CHF 180’200.00 :

- Indemnités et rétrocessions d’assurances (60000.4361.00) = CHF 90'000.00
- Recettes contravention Commission de police (60000.4390.01) = CHF 100'000.00
- Remboursements des frais Commission de police (60000.4390.02) = CHF 50'000.00

Les autres modifications des revenus représentent une diminution de CHF 59'800.00

Ainsi, le budget 2024 présente une augmentation totale de CHF 332’400.00 en charges.

3 COEFFICIENT DE PONDÉRATION ET PARTICIPATION 2022 PAR COMMUNE ET PAR HABITANT

Il est important de rappeler ici le coefficient de pondération prévu dans nos statuts, sachant qu’il augmente en fonction de la densité de la population. Pour le budget 2024, l’état de la population, au 31 décembre 2022, se monte à 31’920 habitants (source Statistique Vaud). Il est à noter que cet état ne modifie pas le coefficient de pondération pour ce budget, les critères de changement n’étant atteints par aucune commune.

Coefficient de pondération

Population	Coefficient
de 0 à 1'000	2
de 1'001 à 3'500	3
de 3'501 à 6'500	4
de 6'501 à 10'000	5
dès 10'001	6

Communes	Population	Coefficient	Population pondérée	Taux en %	Participation pondérée en CHF	Coût pondéré/ habitant en CHF
BUCHILLON	670	2	1’340	0.85	**71’200.00**	106.38
LUSSY-SUR-MORGES	730	2	1’460	0.92	**77’700.00**	106.38
MORGES	17’535	6	105210	66.56	**5’596’200.00**	319.14
PRÉVERENGES	5’218	4	20’872	13.21	**1’110’200.00**	212.76
SAINT-PREX	5"877	4	23’508	14.87	**1'250’400.00**	212.76
TOLOCHENAZ	1'890	3	5’670	3.59	**301’600.00**	159.57
						Coût moyen/ habitant en CHF
TOTAUX	31’920		158’060	100	**8'407’300.00**	263.38

Comme indiqué dans le tableau ci-dessus, le coût moyen par habitant est de CHF 263.38, présentant une augmentation de CHF 5.02 par rapport à l’exercice précédent (budget 2023 = 258.36, budget 2022 = 252.27, budget 2021 = 251.90, budget 2020 = CH 251.08, budget 2019 = CHF 242.70,).

4 SUIVI DES BUDGETS POUR LES TÂCHES PRINCIPALES DE POLICE DEPUIS 2019 ET TABLEAUX COMPARATIFS

Pour établir chaque budget, il est tenu compte de la population au 31 décembre du dernier recensement connu, c’est-à-dire 2 ans au préalable. C’est pourquoi, le préavis du budget 2024 se réfère aux chiffres relatifs à la population recensée à fin 2022, publiés en mars 2023 par le Canton. Les comptes quant à eux, seront adaptés, en fin d’exercice, au niveau de population correspondant à l’année en cours.

La population a légèrement augmenté sur l’ensemble du secteur en 2022. Cette hausse étant essentiellement induite par la Ville de Morges, cela provoque une plus forte augmentation de sa participation pondérée. Une augmentation de la population sur l’ensemble du secteur est aussi attendue pour 2023, dans une moindre mesure, mais n’est pas prise en compte dans le calcul du présent budget. En conséquence, et comme chaque année, le coût moyen par habitant indiqué dans le budget est généralement plus élevé que le coût effectif au moment du bouclement des comptes.

Les tableaux qui suivent illustrent l'évolution du coût moyen par habitant pour l'ensemble du secteur d'accréditation. La stabilité voulue n'est pas totalement atteinte, la hausse étant de CHF 5.02 par habitant.

Evolution du budget, de la population et du coût par habitant

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Budget en CHF	7'284'050	7'526'550	7'599'250	7'693'850	8'074'900	8'407'300
Population	30'013	29'977	30'168	30'498	31'254	31'920
Coût/habitant·e* en CHF	242.70	251.08	251.90	252.27	258.36	263.38

Evolution de la population du secteur d'accréditation et du coût par habitant·e* pour les tâches principales de police en CHF

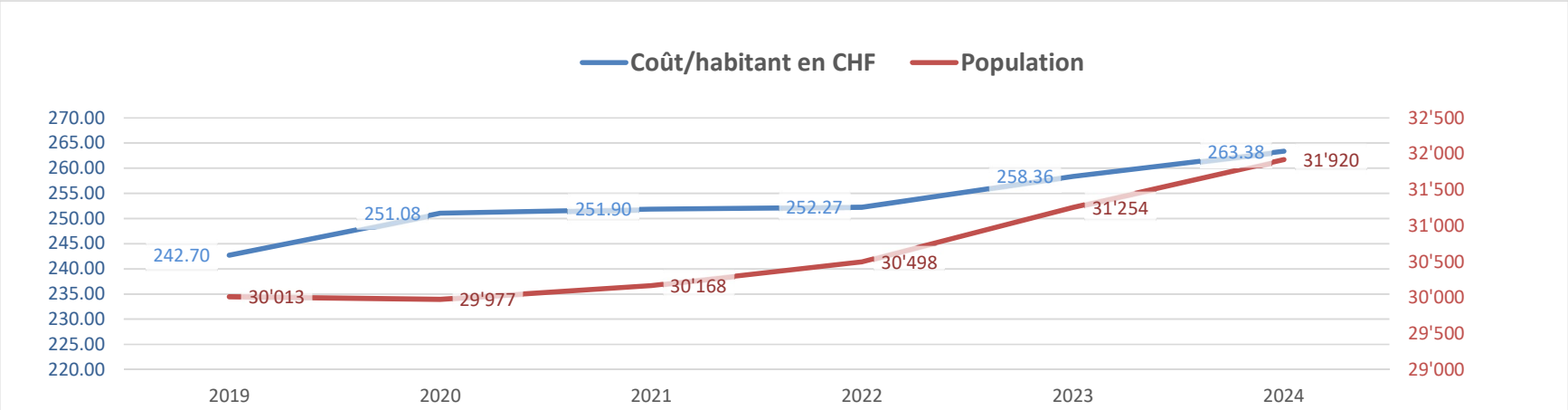

Évolution, par commune, du coût des tâches principales de police en CHF

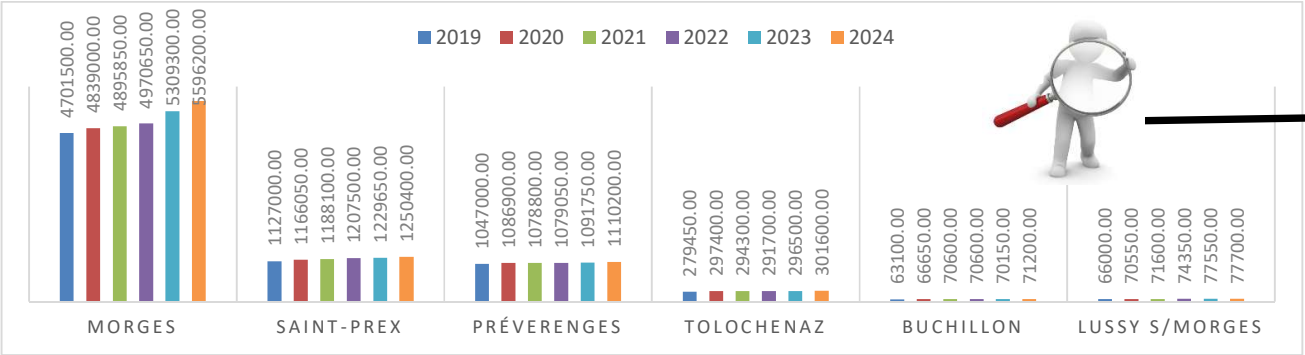

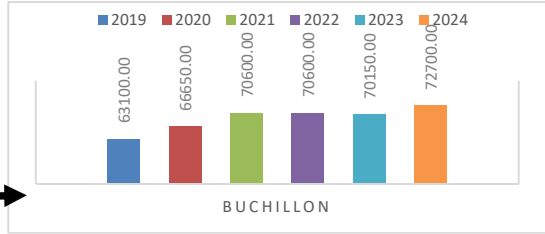

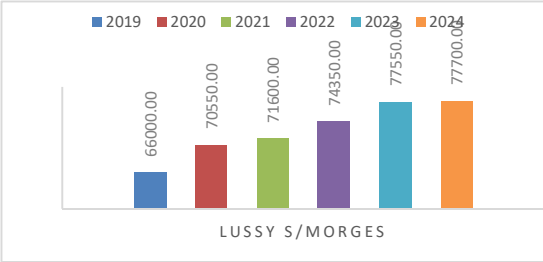

Évolution, par commune, du coût par habitant pour les tâches principales de police en CHF

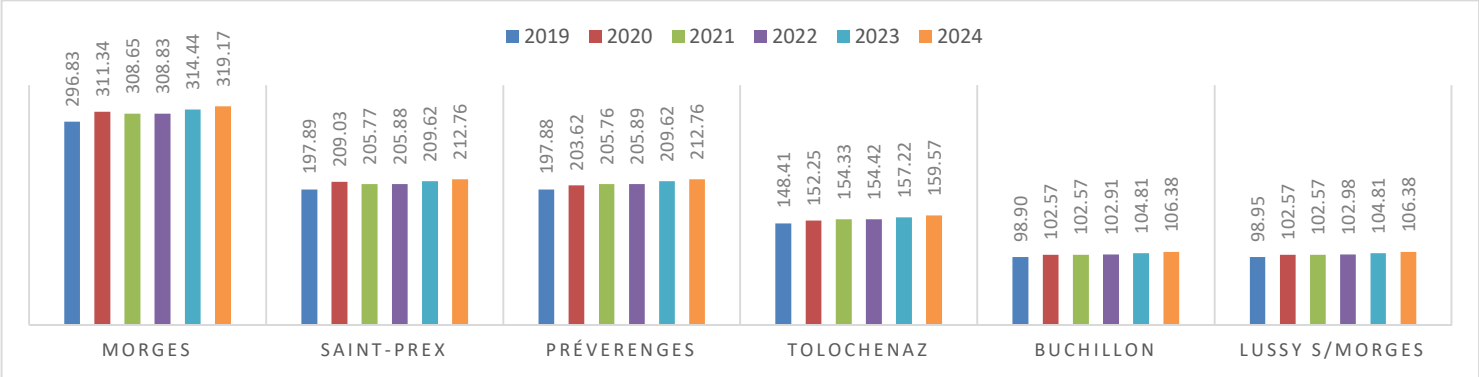

5 TÂCHES CONTRACTUELLES

Les tâches contractuelles, liées par des contrats individuels, font également partie des comptes de fonctionnement. Celles-ci peuvent être allouées aux partenaires de la PRM et à des tiers. Les revenus sont calculés selon le principe de la refacturation des charges, comme toutes les prestations à des tiers. Les tâches contractuelles sont comptabilisées en fonction des heures mises à disposition de chaque commune.

Tâches contractuelles pour l'ensemble de la PRM

Communes	Tâches	Charges en CHF	Recettes en CHF	Différence en CHF
MORGES	Signalisation	1'693'500.00	3'075'000.00	-1'381'500.00
	Police du commerce	372'500.00	160'500.00	212'000.00
	Inhumation	114'900.00	10'000.00	104'900.00
	Police administrative	960'900.00	710'000.00	250'900.00
	Représentation	37'500.00	0.00	37'500.00
	TOTAL (Morges)	***3'179'300.00***	***3'955'500.00***	***-776'200.00***
SAINT-PREX	Prestations	298'200.00	53'000.00	245'200.00
TOLOCHENAZ	Prestations	19'500.00	11'000.00	8'500.00
PRÉVERENGES	Non prévues à ce jour	0.00		0.00
BUCHILLON	Prestations	8'800.00	2'000.00	6'800.00
LUSSY-SUR-MORGES	Prestations	4'800.00	1'500.00	3'300.00

6 ÉVOLUTION DES EFFECTIFS AU BUDGET DE L'ENSEMBLE DU CORPS DE POLICE

	Budget 2019	Budget 2020	Budget 2021	Budget 2022	Budget 2023	Budget 2024
Aspirants*	4	1	2	3	3	4
Aspirants PEF – 2ème année					3	3
Assistants* de sécurité publique	6.4	6.4	6.6	7	7	7
Direction de police/État-major	6.8	6.8	6.7	7.2	7.2	7.2
Police communautaire et de prévention	6	6	5.8	6	6	6
Police de proximité et d'intervention	39.5	42.5	43.5	43.8	44	44
Police du commerce et inhumation*	2	2	2.5	2.5	2.5	2.5
Secrétariat *				4.75	4.75	4.75
Unité accueil et appui à l'engagement*				4.3	4.3	4.3
Unité exploitation et systèmes d'information et logistique*				3	3	3
Unité signalisation*	3	2.9	3.1	3.1	3	3
Unité de surveillance du trafic	2	2	2	2	2	2
Sous-total	**81.5**	**81.5**	**84.25**	**86.65**	**89.75**	**90.75**
Personnel détaché à l'Académie (hors effectif)	1	1	1	1	1	1
Total	**82.5**	**82.5**	**85.25**	**87.65**	**90.75**	**91.75**

**Pour des raisons de lisibilité et en fonction du rapport de gestion, comme demandé par la Commission des finances, ce tableau présente les mêmes dénominations. En conséquence, certains services remaniés ne peuvent plus être affichés.*

Comme expliqué ci-dessus, l'augmentation du personnel est due à l'engagement de policiers en formation qui compenseront les départs. La formation des aspirants se déroulant sur 2 ans, nous prévoyons l'engagement de 4 aspirants en 2024 (1ère année), auxquels viennent se rajouter les 3 policiers en formation (2e année).

7 REMARQUES

En ce qui concerne les revenus, bien qu'il soit nécessaire d'inscrire dans un budget sécuritaire le montant des amendes perçues, ces valeurs restent le fait du non-respect des règles par les usagers et n'ont jamais constitué un objectif à atteindre.

Si la PRM est un employeur attractif, c'est parce qu'elle est un corps formateur. Pour rappel, l'engagement d'un aspirant de police représente un coût de plus de CHF 5.00 par habitant, comprenant matériel, écolage et salaire. La situation sur le marché du travail impose également de recruter via la formation. À ce titre, les différents corps de police du Canton annoncent une huitantaine de postes vacants. La clause de libération payante jusqu'à 5 ans pour tous les nouveaux policiers permet de réduire les mouvements de l'effectif et de lisser les dépenses liées à la formation sur plusieurs années.

Chaque poste est libellé de manière détaillée, afin que les montants admis au moment de l'adoption du budget par le Conseil intercommunal soient réservés à l'usage exclusif du but poursuivi.

8 CONCLUSION

En conclusion, le budget présenté paraît cohérent au regard de ceux des années passées et n'impacte pas la qualité des prestations délivrées ni le niveau de la formation continue. La marge de manœuvre pour réaliser des économies sur le budget demeure toutefois faible, étant donné que les charges concernant le personnel représentent plus des ¾ des charges totales. De plus, nous sommes liés par divers coûts structurels (loyers, maintenances, partenariat avec le canton). Enfin, le CODIR reste dans l'attente d'une disposition des nouveaux statuts permettant la facturation des interventions de police par la création d'un règlement sur les taxes et émoluments, à l'instar d'autres corps de police et de la gendarmerie.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM

- après avoir pris connaissance du projet de budget ordinaire pour 2024 et du préavis du Comité de direction,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter le budget ordinaire des activités de police de la Police Région Morges pour 2024, représentant des charges à hauteur de CHF 15'882'700.00 et des revenus pour un montant de CHF 7'475'400.00. La différence, présentant un excédent de charges de CHF 8'407'300.00 entièrement couvertes par les communes membres ;
2. de prendre acte des budgets ordinaires des tâches par contrat de droit administratif pour 2024, représentant des charges et revenus à hauteur de CHF 4'892'100.00 (CHF 20'774'800.00 – CHF 15'882'700.00) couvertes par les revenus de fonctionnement et la participation des communes bénéficiaires des prestations. Les charges et revenus étant les suivants :
   - CHF 3'179'300.00 (charges), CHF 3'955'500.00 (recettes) pour la Commune de Morges ;
   - CHF 298'200.00 (charges), CHF 53'000.00 (recettes) pour la Commune de Saint-Prex ;
   - CHF 19'500.00 (charges), CHF 11'000.00 (recettes) pour la Commune de Tolochenaz ;
   - CHF 8'800.00 (charges), CHF 2'000.00 (recettes) pour la Commune de Buchillon ;
   - CHF 4'800.00 (charges), CHF 1'500.00 (recettes) pour la Commune de Lussy-sur-Morges ;

   le vote du budget des tâches contractuelles de chaque commune par leurs conseillers délégués étant réservé ;
3. de dire que le solde des contrats de droit administratif est à la charge ou au bénéfice de chaque commune ;
4. de prendre acte du plan des dépenses d'investissement avec les réserves qu'il comporte.

Adopté par le Comité de direction dans sa séance du 22 juin 2023.

au nom du Comité de direction

le président	la secrétaire
Laurent Pellegrino	Maria del Pilar Perez

Annexe(s) : - budget 2024
- commentaires budget 2024
- plan des dépenses d'investissement

Police Région Morges - Budget 2024

		Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1	**Fonctionnement**	**20'774'800.00**	**20'774'800.00**	**19'690'800.00**	**19'690'800.00**	**18'481'653.97**	**18'481'653.97**
6	**Police**	**20'774'800.00**	**20'774'800.00**	**19'690'800.00**	**19'690'800.00**	**18'481'653.97**	**18'481'653.97**
60	**PRM et Tâches contractuelles**	**20'774'800.00**	**20'774'800.00**	**19'690'800.00**	**19'690'800.00**	**18'481'653.97**	**18'481'653.97**
600	**Service de police**	**15'882'700.00**	**15'882'700.00**	**15'370'100.00**	**15'370'100.00**	**14'251'509.75**	**14'251'509.75**
60000	**Service de police**	**15'882'700.00**	**15'882'700.00**	**15'370'100.00**	**15'370'100.00**	**14'251'509.75**	**14'251'509.75**
3001.00	Traitements conseil intercommunal	15'500.00		15'500.00		14'400.00	
3001.01	Traitements Comité Directeur	28'000.00		28'000.00		28'000.00	
3011.00	Traitements	9'546'600.00		9'341'600.00		8'754'069.60	
3012.00	Traitements personnel auxiliaire	60'000.00		100'000.00		37'792.50	
3030.00	Cotisations AVS - AC	898'900.00		879'650.00		806'539.75	
3040.00	Cotisations à la caisse de pensions	1'519'400.00		1'390'150.00		1'292'507.55	
3050.00	Assurances de personnes	361'700.00		207'400.00		200'095.55	
3061.00	Indemnités utilisation véhicules privés	25'000.00		45'000.00		38'244.75	
3069.00	Indemnisations, remboursements de frais divers	81'000.00		81'000.00		81'274.50	
3069.01	Indemnités et frais pour les chiens			5'150.00		5'099.30	
3091.01	Formation cadre	62'000.00		58'000.00		18'522.43	
3091.02	Participation aux réunions de police	1'500.00		1'500.00		1'368.20	
3091.03	Formation agents	374'500.00		309'000.00		273'282.03	
3092.00	Frais de recherche et transfert de personnel	42'000.00		46'000.00		40'116.05	
3101.00	Imprimés et fournitures de bureau	63'500.00		74'800.00		50'996.90	
3102.00	Annonces, journaux, documentation	6'000.00		8'800.00		2'828.30	
3111.00	Achats - locations de mobilier, machines et matériel radios	78'100.00		62'400.00		36'636.63	
3111.01	Informatisation	280'300.00		264'600.00		249'379.53	
3116.00	Equipement personnel	143'500.00		144'150.00		123'191.85	
3121.00	Achat et consommation d'eau	2'500.00		2'500.00		2'390.20	
3123.00	Electricité	49'200.00		34'900.00		25'165.85	
3124.00	Carburant	54'000.00		61'000.00		46'909.05	
3139.00	Achats de munition	9'000.00		8'000.00		8'280.90	
3151.00	Entretien mobilier, machines, matériel	131'700.00		121'700.00		100'244.75	
3151.01	Homologation des appareils radar	45'100.00		46'000.00		42'502.00	
3151.02	Achat, location entretien matériel radar	119'000.00		50'500.00		76'767.50	
3155.00	Frais de véhicules, entretien, achat, assurances et taxes	52'500.00		55'100.00		52'891.90	
3155.02	Achat véhicules police	35'000.00		140'000.00		124'669.20	

Police Région Morges - Budget 2024

		Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3156.00	Entretien technique des installations, central d'alarme	132'500.00		130'700.00		121'119.98	
3161.00	Loyers	562'900.00		577'000.00		562'860.00	
3161.05	Loyers (St-Prex)	11'500.00		16'200.00		16'200.00	
3181.00	Affranchissement	126'200.00		126'200.00		126'359.32	
3182.00	Téléphones	18'400.00		20'400.00		16'236.11	
3182.01	Site internet, identité visuelle, communication	30'700.00		26'900.00		19'627.40	
3183.00	Frais bancaires - versements carte de crédit	2'000.00		12'000.00		1'310.76	
3184.00	Frais de contentieux et de poursuites (amendes)	100'000.00		100'000.00		82'345.17	
3185.01	Prestations services transversaux informatique Logiciels et infrastructure	147'000.00		130'000.00		128'505.05	
3185.02	Prestations services transversaux finances	59'100.00		59'100.00		59'040.00	
3185.03	Prestations services transversaux ressources humaines	65'000.00		65'000.00		80'000.00	
3185.04	Prestations services transversaux archives	6'300.00		6'300.00		6'300.00	
3185.07	Etudes et divers	60'000.00		55'000.00		47'761.80	
3185.09	Contrôle fiduciaire	3'500.00		3'500.00		3'360.25	
3186.00	Primes d'assurances de tiers, choses, RC	21'400.00		21'400.00		21'075.15	
3192.00	Taxes sur les véhicules	20'900.00		20'900.00		19'385.99	
3193.00	Cotisations	9'900.00		10'000.00		9'449.55	
3199.00	Frais divers et de réception	38'400.00		41'100.00		27'891.13	
3210.00	Intérêts des dettes à court terme	5'200.00		5'000.00		1'963.28	
3301.00	Pertes sur débiteurs divers	1'000.00		1'000.00			
3313.00	Amortissement dépenses d'équipement	285'500.00		271'000.00		270'629.05	
3521.00	Participation à la réforme policière	58'800.00		58'000.00		57'750.30	
3801.00	Attribution au fonds de réserve pour investissements futurs	14'000.00		14'000.00		14'000.00	
3809.00	Attribution complémentaire à la provision pour créances douteuses	7'000.00		7'000.00			
3809.01	Attribution au fonds de réserve provision vacances	10'000.00		10'000.00		24'172.69	
4312.00	Emoluments de police		15'000.00		15'000.00		19'135.00
4356.00	Facturation de services à des tiers, location matériel de signalisation		62'000.00		100'000.00		38'232.50
4361.00	Indemnités et rétrocessions d'assurances		150'000.00		60'000.00		211'854.40
4363.00	Remboursement des dommages et divers						18'050.00
4370.00	Amendes perçues		3'500'000.00		3'500'000.00		2'780'996.00
4390.00	Recettes diverses		25'000.00		10'000.00		27'803.10
4390.01	Recettes contravention commission de police		700'000.00		600'000.00		742'476.99
4390.02	Frais commission de police		400'000.00		350'000.00		438'093.98
4410.00	Redistribution de la taxe CO2		5'000.00		2'500.00		6'938.60
4510.00	Remboursement du Canton		110'000.00		105'000.00		137'380.00
4521.00	Part. aux charges du personnel de la PRM pour les tâches optionnelles		2'508'400.00		2'552'700.00		2'505'000.00

		Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4522.00	Refacturation à la Ville de Morges		5'596'200.00		5'309'300.00		4'875'229.05
4522.01	Refacturation excédent de charges/revenus à la Commune de Préverenges		1'110'200.00		1'091'750.00		967'168.33
4522.02	Refacturation excédent de charges/revenus à la Commune de St-Prex		1'250'400.00		1'229'650.00		1'089'315.50
4522.03	Refacturation excédent de charges/revenus à la Commune de Tolochenaz		301'600.00		296'500.00		262'736.89
4522.05	Refacturation excédente de charges/revenus à la Commune de Lussy-sur-Morges		77'700.00		77'550.00		67'653.59
4522.06	Refacturation excédente de charges/revenus à la Commune de Buchillon		71'200.00		70'150.00		62'093.02
4809.00	Prélèvement à provision pour débiteurs douteux						1'352.80
601	**Tâches contractuelles Ville de Morges**	**4'560'800.00**	**4'560'800.00**	**3'991'700.00**	**3'991'700.00**	**3'900'244.22**	**3'900'244.22**
60110	**Signalisation**	**3'075'000.00**	**3'075'000.00**	**2'483'300.00**	**2'483'300.00**	**2'459'030.20**	**2'459'030.20**
3102.00	Annonces, journaux, documentation	8'000.00		8'000.00		4'613.85	
3116.01	Achats éqpt et matériel spécialisé	210'000.00		118'000.00		71'782.90	
3123.00	Electricité	20'000.00		9'000.00		14'256.75	
3137.00	Location All Park	20'000.00		15'000.00		20'035.45	
3143.00	Entretien signalisation	153'600.00		205'300.00		79'091.57	
3143.01	Entretien parcomètres et achat matériel d'exploitation	306'000.00		92'600.00		64'009.40	
3143.02	Entretien et réparations arrêts de bus	2'500.00		5'000.00			
3143.03	Entretien GCTA	26'000.00					
3161.02	Location locaux RB 3	22'200.00		22'200.00		22'200.00	
3161.03	Location places de parc (parking sous pont autoroute et Poste)	13'200.00		13'200.00		13'032.00	
3182.00	Téléphones	2'000.00		5'700.00		524.95	
3185.00	Honoraires et prestations de services	850'000.00		902'400.00		837'652.50	
3185.06	Etude circulation	24'000.00		84'000.00		219.90	
3194.00	TVA à payer sur recettes	10'500.00		9'700.00			
3521.01	Participation GCTA	25'500.00					
3524.00	Versement excédentaire à la Ville de Morges	1'381'500.00		993'200.00		1'331'610.93	
4232.00	Produit des locations de places de parc (Taxis, etc) - droit public HT		36'000.00		42'800.00		34'087.50
4232.01	Produit des locations de places de parc - droit privé TVA 5.1%		68'000.00		82'000.00		67'986.36
4272.04	Macarons Résidents centre Ville		144'000.00		95'000.00		131'304.00
4272.05	Macarons Navigateurs		9'000.00		8'500.00		8'972.00
4272.06	Macarons Employés et tiers - soumis 5.1%		108'000.00		95'000.00		69'612.63

		Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4272.07	Horodateurs all park		60'000.00		75'000.00		63'534.10
4272.09	Horodateurs en Euro		15'000.00		25'000.00		13'468.41
4272.10	Horodateurs en CHF		1'110'000.00		920'000.00		834'338.53
4272.11	Application pour paiement par smartphone		1'360'000.00		920'000.00		1'027'303.65
4272.12	Horodateurs "Beausobre" - soumis 3.5%		25'000.00		20'000.00		16'837.19
4272.13	Parking PCi		15'000.00		15'000.00		8'793.05
4356.00	Facturation de services à des tiers, location matériel de signalisation		25'000.00		25'000.00		23'060.00
4363.00	Remboursement des dommages et divers		5'000.00		5'000.00		7'023.10
4390.00	Recettes diverses		30'000.00		90'000.00		48'679.83
4659.00	Indemnités sté générale d'affichage et signalisation citadine moderne		65'000.00		65'000.00		104'029.85
60120	**Police du commerce**	**372'500.00**	**372'500.00**	**354'700.00**	**354'700.00**	**334'628.75**	**334'628.75**
3184.00	Frais de contentieux et de poursuites (amendes)	1'500.00		1'500.00		425.00	
3185.00	Honoraires et prestations de services	351'800.00		346'000.00		331'471.85	
3199.00	Frais divers et de réception	14'200.00		2'200.00		2'534.70	
3301.00	Pertes sur débiteurs divers	5'000.00		5'000.00		197.20	
4272.02	Place de marché, étalage et déballage		120'000.00		120'000.00		121'827.50
4312.00	Emoluments de police		40'000.00		35'000.00		38'193.40
4390.00	Recettes diverses		500.00		500.00		3'369.25
4522.00	Refacturation à la Ville de Morges		212'000.00		199'200.00		171'041.40
4809.00	Prélèvement à provision pour débiteurs douteux						197.20
60140	**Inhumation**	**114'900.00**	**114'900.00**	**115'900.00**	**115'900.00**	**107'311.77**	**107'311.77**
3101.00	Imprimés et fournitures de bureau	100.00		100.00			
3185.00	Honoraires et prestations de services	64'800.00		64'800.00		60'000.00	
3524.10	Convois funèbres, inhumations, divers	30'000.00		36'000.00		28'356.25	
3524.11	Prise en charge frais d'obsèques	20'000.00		15'000.00		18'955.52	
4272.03	Concessions au cimetière et divers		10'000.00		12'000.00		7'645.00
4522.00	Refacturation à la Ville de Morges		104'900.00		103'900.00		99'666.77
60150	**Police administrative**	**960'900.00**	**960'900.00**	**1'000'300.00**	**1'000'300.00**	**962'184.50**	**962'184.50**
3184.00	Frais de contentieux et de poursuites (amendes)	25'000.00		25'000.00		11'984.50	
3185.00	Honoraires et prestations de services	934'400.00		973'800.00		950'200.00	
3199.00	Frais divers et de réception	1'500.00		1'500.00			
4312.00	Emoluments de police		60'000.00		60'000.00		67'501.00
4370.00	Amendes perçues		650'000.00		650'000.00		662'345.08
4522.00	Refacturation à la Ville de Morges		250'900.00		290'300.00		232'338.42

		Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
60160	**Représentation**	**37'500.00**	**37'500.00**	**37'500.00**	**37'500.00**	**37'089.00**	**37'089.00**
3069.00	Indemnisations, remboursements de frais divers	500.00		500.00		288.80	
3091.02	Participation aux réunions de police	1'000.00		1'000.00		800.20	
3185.00	Honoraires et prestations de services	36'000.00		36'000.00		36'000.00	
4522.00	Refacturation à la Ville de Morges		37'500.00		37'500.00		37'089.00
602	**Tâches contractuelles Tolochenaz**	**19'500.00**	**19'500.00**	**19'500.00**	**19'500.00**	**18'960.00**	**18'960.00**
60200	**Tâches contractuelles Tolochenaz**	**19'500.00**	**19'500.00**	**19'500.00**	**19'500.00**	**18'960.00**	**18'960.00**
3185.00	Honoraires et prestations de services	19'500.00		19'500.00		18'960.00	
4312.00	Emoluments de police		6'000.00		6'000.00		5'310.00
4370.00	Amendes perçues		5'000.00		4'000.00		5'500.00
4522.00	Refacturation à la Ville de Morges		8'500.00				
4522.03	Refacturation excédent de charges/revenus à la Commune de Tolochenaz				9'500.00		8'150.00
603	**Tâches contractuelles St-Prex**	**298'200.00**	**298'200.00**	**298'200.00**	**298'200.00**	**297'340.00**	**297'340.00**
60300	**Tâches contractuelles St-Prex**	**298'200.00**	**298'200.00**	**298'200.00**	**298'200.00**	**297'340.00**	**297'340.00**
3185.00	Honoraires et prestations de services	298'200.00		298'200.00		297'340.00	
4312.00	Emoluments de police		13'000.00		13'000.00		11'340.00
4356.00	Facturation de services à des tiers, location matériel de signalisation				3'000.00		
4370.00	Amendes perçues		40'000.00		30'000.00		45'840.00
4522.02	Refacturation excédent de charges/revenus à la Commune de St-Prex		245'200.00		252'200.00		240'160.00
604	**Tâches contractuelles Buchillon**	**8'800.00**	**8'800.00**	**7'100.00**	**7'100.00**	**8'800.00**	**8'800.00**
60400	**Tâches contractuelles Buchillon**	**8'800.00**	**8'800.00**	**7'100.00**	**7'100.00**	**8'800.00**	**8'800.00**
3185.00	Honoraires et prestations de services	8'800.00		7'100.00		8'800.00	
4370.00	Amendes perçues		2'000.00		1'000.00		3'160.00
4522.06	Refacturation excédente de charges/revenus à la Commune de Buchillon		6'800.00		6'100.00		5'640.00
605	**Tâches contractuelles Lussy-sur-Morges**	**4'800.00**	**4'800.00**	**4'200.00**	**4'200.00**	**4'800.00**	**4'800.00**
60500	**Tâches contractuelles Lussy-sur-Morges**	**4'800.00**	**4'800.00**	**4'200.00**	**4'200.00**	**4'800.00**	**4'800.00**
3185.00	Honoraires et prestations de services	4'800.00		4'200.00		4'800.00	
4312.00	Emoluments de police		500.00		500.00		765.00

		Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4370.00	Amendes perçues		1'000.00		500.00		1'360.00
4522.05	Refacturation excédente de charges/revenus à la Commune de Lussy-sur-Morges		3'300.00		3'200.00		2'675.00

POLICE
REGION MORGES

ANNEXE PRÉAVIS N° 04/09.2023
COMMENTAIRES BUDGET 2024

COMITE DE DIRECTION

Les explications concernent uniquement les comptes qui représentent une différence de plus de CHF 10'000.00 et de plus de 10 %. En outre, toute différence supérieure à CHF 50'000.00 par compte doit être expliquée, quel que soit le pourcentage de différence. Le signe – décrit une diminution de charge ou de recette.

N° compte	**Différence** CHF	**Commentaires** en surligné sur le budget 2024
Service de police		
60000.3011.00 60000.3012.00 60000.3030.00 60000.3040.00 60000.3050.00 Traitements et charges	205’000.00 (2.19%) -40'000.00 (-40 %) 19’250.00 (2.19%) 129’250.00 (9.3%) 154’300.00 (74.4%)	En ce qui concerne le personnel, nous avons dû intégrer à l’effectif 1 ETP supplémentaire pour un aspirant en sus des 3 aspirants engagés en 2022 et 2023. En effet, le nombre de policiers « sur le marché » est quasi inexistant et les changements de corps de police sont rares. Aussi, le CODIR entend essayer de garantir des effectifs suffisants par le recrutement et la formation de nouvelles et nouveaux policiers. Les charges liées au personnel fluctuent en fonction de divers éléments (âge, ancienneté, jubilaires, ajustement de la grille salariale en fonction de la hausse du coût de la vie, etc….). Les primes d’assurances, en raison des remboursements versés ces dernières années, en particulier liés aux diverses absences pour accident et maladie, ont été adaptées à la hausse. En ce qui concerne les auxiliaires, nous avons à nouveau adapté le montant en fonction des comptes 2022 et du nombre d’engagements prévisibles.
60000.3061.00 Indemnités véhicules privés	-20'000.00 (-44.44%)	Les déplacements du personnel de la PRM vers les centres de gendarmerie vont être en nette diminution, les prises de services ne se faisant plus que dans nos locaux à partir du mois de mai 2023.
60000.3069.01 Indemnités chien	-5'150.00 (-100%)	Considérant que l’engagement de chiens policiers devait être centralisé au niveau de la police cantonale, PRM a décidé de ne pas reconduire cette activité et n’aura donc plus son chien policier en 2024.
60000.3091.03 Formation agent	65'500.00 (21.2%)	Le 4ème aspirant évoqué sous «traitements » pour 2024 implique une hausse des frais sous ce compte.

N° compte	**Différence** CHF	**Commentaires** en surligné sur le budget 2024
60000.3101.00	-11'300.00 (-15.11%)	Nous avons réduit le montant prévu pour les achats de carnet d'amende d'ordre, principalement en raison des amendes QR code utilisé par les ASP. Le carnet d'amendes QR est en effet moins cher que les carnets à plusieurs feuillets, ce qui permet une économie de 2/3 environ. Les agents de police continent de travailler avec les carnets ordinaires.
60000.3111.00 Achats-location de mobilier, machines et matériel radios	15'700.00 (25.16 %)	Un renouvellement d'une partie de mobilier doit être effectué, notamment des chaises de bureau, lesquelles souffrent particulièrement des ceintures de charge portées par les policiers, en sus des radios et éthylotests que nous devons changer (+14,4k).
60000.3123.00 Électricité	14'300.00 (40.97%)	Le prix du kilowatt/heure a été très fortement augmenté en 2023 (de 8 à 18 cts). Malgré une économie d'électricité de près de 10% due à des mesures prises dès la fin de l'année 2022, la hausse de plus de 100% constatées sur les factures actuelles a été prise en compte dans le budget 2024.
60000.3151.02 Achat location matériel radar	68'500.00 (135.64%)	Une mise à jour du programme des amendes d'ordre rend obsolète les programmes utilisés actuellement par le bureau du radar. Il est en effet nécessaire d'actualiser le programme permettant la lecture des images (+37'700) ainsi que celui permettant le transfert des données (+21'000). En sus, nous devrons procéder au changement de deux appareils sympathiques de contrôles de vitesses (speedy) présentant des signes de fin de vie proche (12'000).
60000.3155.02 Achats de véhicules	-105'000.00 (-75%)	Il n'est pas prévu d'acquérir de nouveau véhicule d'intervention en 2024, les 4 achetés ces dernières années ayant vocation à durer chacun 6 ans, comme annoncé. Néanmoins, le véhicule radar sera changé en 2024.
60000.3183.00 Frais bancaires	-10'000.00 (-83.33%)	Seuls les frais relatifs à l'usage de carte bancaire par les usagers sont inscrits dans ce compte. Nous constatons que nous avions prévus des montants trop élevés les autres années et avons donc ramené le montant de ce compte à un niveau correspondant aux montants observés les années précédentes.
60000.3185.01 Prestations	17'000.00 (13.08%)	L'augmentation constatée ici s'explique par la migration du programme informatique pour la comptabilité (Abacus) ainsi que par l'augmentation du nombre de postes de travail.

N° compte	Différence CHF	Commentaires en surligné sur le budget 2024
informatiques		
60000.4356.00 Facturation de services à des tiers	38'000.00 (38%)	Cette facturation de service comprend principalement les auxiliaires de parc engagés lors des manifestations. Ayant diminué le montant prévu pour ces dernières, la facturation doit aussi être réduite.
60000.4361.00 Indemnités et rétrocession d'assurances	-90'000.00 (-150%)	Force est de constater que nous sommes toujours au-dessus des prévisions année après année. Une hausse de ces recettes constitue dès lors un alignement comptable en fonction des comptes des années précédentes.
60000.4390.00 Recettes diverses	-15'000.00 (-150 %)	S'agissant de recettes aléatoires, il est difficile de les prévoir. Dès lors, le montant de celles-ci a été aligné sur celui de l'année précédente.
60000.4390.01 Recettes contravention CP 60000.4390.02 Frais CP	-100'000.00 (-16.67 %) -50'000.00 (-14.29 %)	L'augmentation des cas traités par la Commission de police permet d'envisager une hausse des recettes relatives aux ordonnances pénales pour 2024. De même, les frais qui accompagnent les amendes sont également à augmenter dans la même proportion.
60000.4522.00 60000.4522.01 60000.4522.02 60000.4522.03 60000.4522.05 60000.4522.06 Refacturation aux communes	286'900.00 (5.4%) 18450.00 (1.69%) 20'750.00 (1.69%) 5'100.00 (1.72%) 150.00 (0.19%) 1'050.00 (1.5%)	La refacturation de l'excédent de charges se fait en fonction des quotes-parts communales. En raison de la démographie des communes, les pourcentages de répartition varient. Ainsi la Ville de Morges, qui a connu une hausse du nombre de ses habitants, voit une augmentation de cette refacturation plus importante que les autres communes.

N° compte	Différence CHF	Commentaires en surligné sur le budget 2024
Commentaires sur les comptes des tâches déléguées contractuellement de la Ville de Morges		
Signalisation		
60110.3116.01 Achats équipement spécialisé	92'000.00 (77.9%)	Cette augmentation est due aux projets suivants : remplacement des racks vélos à Couvaloup/Fossés (20k), création d'une rue cyclable au chemin des Zizelettes (40K), jalonnement routier ARCAM (70k), signalisation de l'axe nord-sud Pétoleyres-St-Jean (40k). Pour rappel, il s'agit de dépenses uniques qui n'impacteront pas les budgets des années suivantes.
60110.3123.00 Électricité	11'000.00 (122.22%)	Comme indiqué ci-dessus, le prix de l'électricité ayant fortement augmenté, il est ici nécessaire de répercuter cette hausse, tant pour les feux de signalisation que pour les parcomètres.
60110.3143.00 Entretien signalisation	-51'700.00 (-25.18%)	La baisse est principalement due au fait qu'en 2023 a été réalisé un achat unique pour remplacer la borne de l'Hôtel-de-Ville.
60110.3143.01 Entretien parcomètres	213'400.00 (230.45%)	La nouvelle politique de stationnement prévue, l'acquisition de plusieurs parcomètres en remplacement de ceux trop anciens ainsi que la nécessité d'en disposer à de nouveaux endroits engendre des coûts supplémentaires uniques (170k). Une augmentation de l'argent récolté (voir recettes horodateur) impose également d'adapter le montant qui sera facturé par l'entreprise mandatée pour ce travail (33k), ce service étant calculé au pourcentage.
60110.3143.03 Entretien GCTA	26'000.00 (100%)	Il s'agit d'un nouveau compte qui permet l'entretien de toutes les installations qui seront disposées à Morges pour la gestion centralisée du trafic d'agglomération (GCTA) dans le cadre du PALM (Plan d'agglomération Lausanne Morges).
60110.3185.00 Honoraires	-52'400.00 (-5.81%)	Il s'agit d'une réadaptation du budget au vu des comptes des années précédentes.
60110.3185.06 Étude circulation	-60'000.00 (-71.43%)	Les études prévues sont moindres que les années passées et aucune demande d'autres services communaux ne nous

N° compte	Différence CHF	Commentaires en surligné sur le budget 2024
		est parvenue.
60110.3521.01 Participations GCTA	25'500.00 (100%)	Il s'agit d'un nouveau compte qui permettra de payer la part de la Ville de Morges au projet GCTA
60110.3524.00 Versement excédentaire à la ville	388'300.00 (39.10%)	En raison de l'adaptation des tarifs de stationnement, le montant reversé à la Ville sera plus conséquent, malgré les charges supplémentaires induites par ce changement de tarif.
60110.4232.01 Location places de parc privées	14'000.00 (100%)	Ce compte est réajusté en fonction des recettes réellement encaissées.
60110.4272.04 Macarons résidents	-49'000.00 (-51.58%)	En raison de l'augmentation prévue du prix du macaron, de l'ordre de 11%, de l'augmentation du périmètre R, ainsi que du résultat des comptes 2022 le montant a été revu à la hausse.
60110.4272.06 Macarons employés	-13'000.00 (-13.68%)	Les macarons des employés seront également augmentés, mais l'entier de la hausse n'a pas été répercutée, étant envisagé que certains employés se tourneront vers d'autres moyens de transport.
60110.4272.07 Horodateurs All Park	15'000.00 (20%)	Certains parcomètres individuels sont voués à disparaître en raison de leur vétusté et ne seront pas remplacés.
60110.4272.09 Horodateurs en €	10'000.00 (40%)	De moins en moins d'Euros sont utilisés dans les parcomètres, surtout que nous acceptons des paiements compatibles avec l'Europe via une application de paiement. Ces montants nous sont crédités en CHF par la banque

N° compte	Différence CHF	Commentaires en surligné sur le budget 2024
		nationale.
60110.4272.10 Horodateurs en CHF	-190'000.00 (-20.65%)	Une augmentation de la taxe de stationnement de 33% est prise en compte. On observe que la part d'utilisateurs de l'application, 60 % aujourd'hui, est en constante augmentation. Le montant perçu pour le paiement du stationnement en monnaie est donc ajusté.
60110.4272.11 Taxe par application	-440'000.00 (-47.83%)	L'augmentation de la taxe indiquée ci-dessus est reportée sur la part plus large des utilisateurs de l'application avec un ajustement également proportionnellement plus élevé.
60110.4390.00 Recettes diverses	60'000.00 (66.67%)	Les autres années, nous avons bénéficié sur ce compte des locations que l'EHC avaient faites de places de parc sur la voie publique pendant leurs travaux. Ceux-ci étant terminés, ce compte revient « à la normale ».
Police du commerce		
60120.3199.00 Frais divers	12'000.00 (545.45%)	Des marquages sont prévus à la Grand-Rue pour indiquer l'emplacement des stands de marché afin de mieux gérer le positionnement des étalagistes, ce qui facilitera également la désignation d'emplacement aux nouveaux arrivés.
Police administrative		
60150.4522.00 Refacturation à la Ville de Morges	39'400 (13.57%)	Ce montant facturé à la Ville de Morges relatif aux prestations est adapté aux comptes des années précédentes.

POLICE
REGION MORGES

COMITE DE DIRECTION

PLAN DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT
LÉGISLATURE 2021 - 2026

	2022 en CHF	2023 en CHF	2024 en CHF	2025 en CHF	2026 en CHF
Préavis Odyssée		586'200			
Remplacement de 3 sondes radar fixes (amortissement sur 10 ans). *À présenter au Conseil*.			100'000.00		
Participation au capital afin de devenir copropriétaire de la Société Swiss Training Academy (STA), stand de tir pour entraînements (amortissement sur 20 ans). Préavis N° 03/03.2022	**295'800.00**				
Préavis cadre de CHF 324'000 pour les véhicules à remplacer pour la législature 2021-2026 (amortissement sur 6 ans)		93'000.00	71'000.00	65'000.00	95'000.00
Total investissements	**295'800.00**	**679'200.00**	**171'000.00**	**65'000.00**	**95'000.00**
Dette reportée 1'770'427.76 (dette au 31.12.2021)	**2'066'227.76**	**2'474'798.71**	**2'243'139.61**	**1'932'754.11**	**1'635'353.31**
Amortissement annuel	**270'629.05**				
Amortissement prévu		402'659.10	375'385.50	387'218.80	398'052.20
Dette au 31.12	**1'795'598.71**	**2'072'139.61**	**1'867'754.11**	**1'545'535.31**	**1'237'483.11**

POLICE
REGION MORGES

CONSEIL INTERCOMMUNAL

RAPPORT
DE LA COMMISSION DES FINANCES
AU CONSEIL INTERCOMMUNAL

N° 04/09.2023
BUDGET DE L'EXERCICE 2024

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 PRÉAMBULE

La commission s'est réunie à 2 reprises.

La première, le mardi 3 août 2023 à Tolochenaz en présences de Mmes Catherine Hodel (Morges), Catherine Sutter (Tolochenaz), MM. Steen Boschetti (Préverenges), Jeanny Perrin (Buchillon) et Frédéric Defever (suppléant de Lussy-sur-Morges) pour remplacer Hugo van den Hombergh excusé. La commune de St-Prex n'était pas représentée car Mme Sylvie Fuchs était absente.

La deuxième, le jeudi 24 août 2023 dans les locaux de la PRM. Etaient présents Mmes Sylvie Fuchs, Catherine Hodel, Catherine Sutter, MM. Steen Boschetti, Hugo van den Hombergh et Erick Fruijtier suppléant de Buchillon pour remplacer Jeanny Perrin, excusé.

M. David Guarna, membre du CoDir, le Major Clément Leu, le capitaine David Stauffer et M. Hervé Baer de la PRM ont répondu à toutes nos questions et nous les remercions très vivement.

La commission félicite le CoDir ainsi que les membres de la PRM pour l'excellente lisibilité du budget et les éclaircissements de l'annexe.

Au vu des chiffres de certains comptes, nous avons posé plusieurs questions dont nous vous en indiquons quelques-unes :

- page 2 – chiffre 3050.00 assurances de personnes : le montant augmente fortement, avez-vous demandé plusieurs offres ?

  réponse : les contrats sont renouvelés chaque année. A cet effet, notre conseiller en assurance nous fournit les offres de plusieurs assurances et nous validons ensuite la meilleure. Cependant, les montants reversés par l'assurance ces dernières années nous classent dans une catégorie plus à risque et les primes augmentent donc en conséquence. Chaque compagnie d'assurances se calquant sur les mêmes chiffes, les offres sont quasiment similaires entre elles,

- page 3 – chiffre 3116.01 achat équipement et matériel spécialisé : bien que cela fasse partie des tâches contractuelles de la ville de Morges, nous aimerions des éclaircissements sur ce montant ?

  réponse : il comprend de l'équipement courant, rachat de la signalisation endommagée – achat de rack à vélos – achat de matériel de barrage style Vauban – achat d'outillage pour le service de signalisation – matériel pour la création d'une rue cyclable - matériel pour le jalonnement routier ARCAM - matériel spécialisé pour la création de l'axe nord-sud piétons/vélos.

Les membres de la commission ont relevé l'augmentation continuelle du budget de fonctionnement de la PRM. Pour 2024 il dépasse les 20 millions, 1 million de plus que celui de 2023. Il reste toutefois équilibré. Cela est dû entre autres par les traitements du personnel, assurances et cotisations diverses, achat de matériel radar et programme pour les amendes et surtout les tâches contractuelles de la ville de Morges. Bien que l'inflation, la démographie et les évolutions technologiques expliquent en partie cette hausse, les conseillers doivent rester attentifs afin que le coût par habitant reste maîtrisé et conforme aux souhaits du CoDir.

La population totale sur les 6 communes a de nouveau bien augmenté, pour Morges principalement, ce qui représente 666 habitants de plus. Pour rappel, les chiffres de la population sont ceux au 31.12.2022. Ce qui évidemment ne reflète pas exactement le coût moyen par habitant du fait que nous avons 2 ans de décalage. Ce montant est de CHF 263.38 pour 2024. Nous aimerions que le CoDir soit vigilant sur la volonté de rester à CHF 240.00/habitant.

Le plan des dépenses d'investissement montre l'état des préavis jusqu'à 2026. Nous constatons une petite erreur dans l'addition du total de 2026 qui montre une inversion des chiffres 353 au lieu de 535 et que le montant du dernier véhicule est de CHF 90'000.00 au lieu de CHF 95'000.00.

Dans les conclusions, sous chiffre 2, le vote du budget des tâches contractuelles de chaque commune **par leurs conseillers délégués** étant réservé, ce qui est mis en gras, nous n'avons pas très bien compris pourquoi cela avait été ajouté et lors de la séance du 24 août personne n'a pu nous fournir les explications. De ce fait, nous laissons la phrase habituelle des années précédentes et enlevons tout simplement leurs conseillers délégués.

A l'unanimité de ses membres, la commission vous propose d'accepter le préavis du budget 2024.

2 CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM

- après avoir pris connaissance du projet de budget ordinaire pour 2024 et du préavis du Comité de Direction,

- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter le budget ordinaire des activités de police de la Police Région Morges pour 2024, représentant des charges à hauteur de CHF 15'882'700.00 et des revenus pour un montant de CHF 7'475'400.00. La différence, présentant un excédent de charges de CHF 8'407'300.00 entièrement couvertes par les communes membres ;
2. de prendre acte des budgets ordinaires des tâches par contrat de droit administratif pour 2024, représentant des charges et revenus à hauteur de CHF 4'892'100.00 (CHF 20'774'800.00 – CHF 15'882'700.00) couvertes par les revenus de fonctionnement et la participation des communes bénéficiaires des prestations. Les charges et revenus étant les suivants :
   - CHF 3'179'300.00 (charges), CHF 3'955'500.00 (recettes) pour la commune de Morges ;
   - CHF 298'200.00 (charges), CHF 53'000.00 (recettes) pour la commune de Saint-Prex,
   - CHF 19'500.00 (charges), CHF 11'000.00 (recettes) pour la commune de Tolochenaz :
   - CHF 8'800.00 (charges), CHF 2'000.00 (recettes) pour la commune de Buchillon ;
   - CHF 4'800.00 (charges), CHF 1'500.00 (recettes) pour la commune de Lussy-sur-Morges ;

   le vote du budget des tâches contractuelles de chaque commune étant réservé ;
3. de dire que le solde des contrats de droit administratif est à la charge ou au bénéfice de chaque commune ;
4. de prendre acte du plan des dépenses d'investissement avec les réserves qu'il comporte.

Au nom de la commission
La Présidente et rapportrice

Catherine Sutter

Rapport présenté au Conseil Intercommunal en séance du mardi 26 septembre 2023

Tolochenaz, le 7 septembre 2023/cs